



COMMUNIQUE DE PRESSE

UNSA EDUCATION Mayotte

Le SIEN Mayotte – A&I – Le SNPDEN – Le SE-UNSA Mayotte

Devant l'absence de clarification des conditions du mouvement des personnels liées aux statuts, UNSA EDUCATION MAYOTTE a décidé de déposer un **préavis de grève dans l'Education Nationale à Mayotte le mardi 10 novembre 2015**.

Ce préavis est éventuellement reconductible suivant l'aboutissement des négociations, notamment suite à l'entrevue entre l'UNSA et Madame La Ministre des Outre-mer fixée au mardi 10 novembre.

Les motifs en sont :

- **Maintien non acté du décret 96** au sein du MENESR, notamment pour le mouvement des personnels et le volet indemnitaire
- **Contradiction non levée entre le MENESR et la Fonction Publique** pour le versement de l'IE dégressive prévu pour les agents en 5^e ou 6^e année à Mayotte
- **Pour les contractuels** : prolongation de deux ans du concours réservé **sans avoir revu les conditions d'éligibilité des candidats**. Pour UNSA Education, ce n'est pas acceptable. Il faut changer la date du butoir.
- **Sous effectif criant dans les établissements scolaires pour les personnels non enseignants (ATOS- médecins – conseiller d'orientation – surveillants – administratifs)** : UNSA Education alerte des conséquences de ces sous-effectifs.

UNSA Education depuis le 29 septembre a tout fait pour obtenir une clarification de la part de la DGAFP et du MEN, concernant les décisions de la RIM du 27 mai et leurs conséquences statutaires et financières. Aucune réponse claire et définitive n'a été donnée depuis plus d'un mois ! C'est inadmissible. **A moins d'une semaine du début du mouvement des personnels pour la rentrée 2016, UNSA Education exige des réponses écrites et effectives.** STOP à la cacophonie ! L'attractivité ça consiste aussi à respecter ses personnels dans leurs statuts et leurs projets de mouvement !

Pour l'UNSA Education Mayotte,
Catherine Montfort, SNPDEN

Franck Masse, SIEN

Bernard Donneau, A&I

Eric Hourcade, SE-UNSA

